

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le 31 mai à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

**Étaient présents :** Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Martine BENJAMAA, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Jean-Claude BOUROUH, Laurent BROCHET, Claude BRUCKERT, Roland DAMOTTE, Jacques DEAS, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Jean LOCATELLI, Marie-Lise LHOMET, Bernard LIAIS, Emmanuelle MARLIN, Robert NATALE, Jean RACINE, Bernard TENAILLON, Jean-Claude TOURNIER, Dominique TRELA, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE **membres titulaires et membres suppléants** Chantal MENIGOT et Myriam PISANO.

**Étaient excusés :** Mesdames et Messieurs, Anissa BRIKH, Christine DEL PIE, Gérard FESSELET, Joseph FLEURY, Sophie GUYON, Thierry MARCJAN, Didier MATHIEU, Pierre OSER, Cédric PERRIN, Frédéric ROUSSE, Roger SCHERRER, Claude SCHWANDER.

**Avaient donné pouvoir :** Mesdames et Messieurs Anissa BRIKH à Christian RAYOT, Christine DEL PIE à Jean-Claude TOURNIER, Joseph FLEURY à Chantal MENIGOT, Sophie GUYON à Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN à Myriam PISANO, Pierre OSER à André HELLE, Cédric PERRIN à Marie-Lise LHOMET, Frédéric ROUSSE à Josette BESSE et Roger SCHERRER à Robert NATALE.

| Date de convocation | Date d'affichage | Nombre de conseillers |    |
|---------------------|------------------|-----------------------|----|
| Le 14 mai           | Le 14 mai        | En exercice           | 41 |
|                     |                  | Présents              | 31 |
|                     |                  | Votants               | 38 |

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents Josette BESSE est désignée.

### **2018-04-17 Signature d'une convention de partenariat avec Belfort Tourisme** *Rapporteur : Christian RAYOT*

Depuis 2010, une convention de partenariat est signée entre Belfort Tourisme et la CCST, afin de soutenir le développement touristique du Sud Territoire.

Une volonté d'amplifier ce partenariat a été retenue par les deux partenaires, exprimée par les orientations de la convention 2018.

*En matière d'accueil :*

### **Inscription de l'offre touristique de la CCST sur les outils de communication de Belfort Tourisme et du Comité Régional du Tourisme :**

Belfort Tourisme appuiera cette fonction d'accueil touristique dans le Sud Territoire en renforçant ses tournées de documentation (éditions touristiques) auprès de l'ensemble des acteurs stratégiques du territoire : le relais d'informations touristiques intercommunal de la gare tout d'abord, mais aussi les hébergeurs, sites et prestataires d'activités touristiques. Parce que ces derniers sont également au contact direct des clientèles touristiques, l'objectif sera qu'ils puissent être, eux aussi, des relais d'informations touristiques.

Par ailleurs, en l'absence d'office de tourisme intercommunal clairement identifié sur le territoire de la CCST, Belfort Tourisme s'y substituera en accomplissant une partie de la compétence obligatoire **d'information et de communication**, relative à l'offre touristique locale (hébergements touristiques, restaurants, prestataires d'activités touristiques, sites, événements et manifestations). C'est ainsi que pour l'année 2018 seront réalisées les missions suivantes :

*En matière d'information-communication-promotion :*

- Guide touristique du Territoire de Belfort global
- Carte touristique du Territoire de Belfort
- Guide des restaurants
- Guide des hébergements
- Dépliant d'appel
- Dépliant nature, sport et loisirs
- Valorisation de l'offre de la CCST sur les réseaux sociaux
- Site web Belfort Tourisme
- Tournées de documentation auprès de l'ensemble des acteurs stratégiques du territoire
- Diffusion des fiches de randonnées de la CCST
- Promotion des manifestations locales de la CCST (site web, lettres d'actualités, affichage...)

### **Inscription de l'offre touristique de la CCST sur les outils de communication du Comité Régional du Tourisme de Bourgogne Franche-Comté :**

- Site web [www.bourgognefranche-comte.com](http://www.bourgognefranche-comte.com)

**Diffusion des fiches de randonnée du Sud Territoire** (à la banque d'accueil Belfort Tourisme et sur le site web [www.belfort-tourisme.com](http://www.belfort-tourisme.com))

**Promotion des manifestations locales de la CCST :** Belfort Tourisme, à travers ses outils de communication propres, sera un vecteur supplémentaire d'informations concernant les animations et manifestations les plus notables sur le territoire de la CCST. Il s'agira notamment :

- Du Festival Grandv'hilare
- Des nuits d'été de Milandre
- De la fête de l'âne à Suarce
- Vivre ensemble son et lumière de Brebotte
- Des animations notables proposées par le Foyer G. Brassens et Delle Animation

## **Brochure du Sud Territoire :**

- Création d'un insert de mise à jour des pages manifestations, restaurants, et hébergements
- Mise à jour de la brochure : un chemin de fer sera proposé pour validation fin de l'été 2018
- \*Création de 4 nouvelles pages : mise en avant du pôle touristique et Café canal de Brebotte, hébergement de groupe à Courtelevant et ligne ferroviaire Belfort/Bienne.

Impression de la brochure début 2019

*\*Belfort Tourisme prend à sa charge l'ensemble des coûts de mise à jour, hors coût d'impression à prévoir par la CCST (et qui seront donc fonction du nombre d'exemplaires souhaités)*

## **Mise en place d'un Eductour spécial nouvelles structures Sud Territoire – Pôle touristique Café du canal à Brebotte et hébergement de groupes à Courtelevant :**

### **La promotion du territoire de la CCST :**

La compétence visant à promouvoir l'offre d'un territoire donné est une compétence obligatoire à la fois pour un comité départemental du tourisme (niveau départemental) et pour un office de tourisme (niveau local). En l'absence d'un office de tourisme local, Belfort Tourisme assurera des missions de promotion pour le compte de la CCST, dans le cadre de sa mission globale de promotion touristique du Territoire de Belfort.

### **Actions de promotion en partenariat avec le Comité Régional du Tourisme sur la gamme « itinérance » :**

Un collectif de différents acteurs (CDT, OT, sites touristiques, etc.) s'est constitué autour du CRT Bourgogne Franche-Comté afin de développer et promouvoir la grande itinérance d'intérêt régional (pédestre et cyclo notamment). Différents itinéraires (dont la Francovélosuisse et l'Eurovélo6) bénéficieront d'un programme d'actions multicanal (salons, presse, mini-site internet).

### **Actions de promotion propres à Belfort Tourisme :**

Réalisation d'un dossier de presse de l'offre touristique globale du Territoire de Belfort et de communiqués de presse plus spécifiques à une offre en particulier.

### **Actions d'animations spécifiques Sud Territoire :**

Mise en place de 3 animations estivales :

Atelier luthier à Joncherey :

Découverte de l'atelier et du savoir-faire d'un luthier artisan d'art *Le 9 juillet 2018 à 15h à Joncherey*

La farine dans tous ses états :

Visite ludique et interactive du moulin de Courtelevant avec ateliers de mouture, tamisage. *Le 24 août à 15h à Courtelevant*

Sur la trace des Japy

Découverte de l'histoire et du patrimoine de Beaucourt. (anciennes usines, cités ouvrières, villas et châteaux...). *Le 4 août à 15h à Beaucourt*

Gestion de la campagne de communication associée à ces animations : création flyer, site internet [www.belfort-tourisme.com](http://www.belfort-tourisme.com), newsletter, interventions France Bleu spécifiques, réseaux sociaux, presse, etc....

*En matière de commercialisation :*

**La commercialisation de l'offre touristique de la CCST :**

La production et la commercialisation d'offres touristiques sont des compétences facultatives pour les CDT et les OT. En l'absence d'organisme touristique local, le pôle commercial de Belfort Tourisme mettra en place des outils de soutien à la commercialisation des hébergements touristiques du territoire de la CCST et constituera des produits touristiques pour groupes et individuels. Depuis 2014, un nouveau système de commercialisation multicanal a été mis en place en partenariat avec l'agence Destination Haute-Alsace et le Relais départemental des Gites de France du Territoire de Belfort afin de démultiplier les canaux de vente.

Dans le cadre de ces missions confiées à Belfort Tourisme, la participation financière de la CCST au titre de l'année 2018 s'élèverait à 8 000 €

**Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :**

- d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat et à affecter les crédits budgétaires nécessaires,
- d'autoriser le Président à signer tout acte administratif, juridique et financier relatif à cette prise de décision.

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Et publication ou notification le 07 JUN 2018

Le Président,

Le Président  
Christian RAYOT  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DU SUD  
TERRITOIRE

Le Président,

Le Président  
Christian RAYOT  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
TERRITOIRE